



## Communiqué de presse 9 août 2021

### Spechbach-le-Bas, un «cœur de village» qui saigne



© Photo RC



© Photo Sentinelle

Lundi 19 juillet 2021, une sentinelle nous avertit de la démolition en cours d'une très belle maison de Spechbach-le-Bas, située juste à côté de l'église. Cette maison, nous la connaissions bien, pour l'avoir visitée il y a 4 ans et avoir prodigué nos conseils et proposé notre aide à la commune qui, à l'époque déjà, souhaitait s'en débarrasser.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE  
BP 90032 – 67270 HOCHFELDEN  
[contact@asma.fr](mailto:contact@asma.fr) – [asma.fr](http://asma.fr)

Association de droit local inscrite au Registre des Associations  
du Tribunal d'instance de Haguenau  
N° SIRET : 479 408 916 00043 – Code APE : 9103Z

Nous avons fait remarquer que non seulement cette maison était en très bon état, mais qu'elle était également importante pour la cohésion de l'espace villageois du centre. Surtout, nous avons vu qu'elle était protégée au PLU, ce qui montrait que d'autres avant nous avaient déjà noté qu'il s'agissait d'un bâtiment remarquable, qu'il était donc interdit de démolir.

Cela ne vint visiblement pas ternir les ambitions de Monsieur le Maire, qui avait déjà fait démolir auparavant le presbytère situé derrière l'église. Sans revenir vers nous, il fit encore tomber la grange l'année suivante, ce qui isolait encore plus la maison sur sa parcelle en peau de chagrin.

Cependant, son inscription au PLU la protégeait des mauvaises intentions, mais pas des mauvaises actions...

Ce funeste lundi donc, une pelleteuse réduisit en quelques heures ces belles façades et ces poutres pluri-centenaires en un tas de gravats et de bois brisés. Sur le côté du terrain, un panneau posé à la hâte informait les passants de l'autorisation de démolir que la commune s'était octroyée ...le vendredi 16 juillet, soit seulement 3 jours auparavant, week-end compris !!!

Après avoir rongé son frein pendant 4 ans, Monsieur le Maire se décidait soudain, à la faveur de la pause estivale à une démolition-éclair, au mépris du délai de recours des tiers de deux mois. Si on peut légitimement s'interroger sur la légalité d'une telle pratique, on doit également s'inquiéter de la conception de la démocratie qui la sous-tend !

Nous avons immédiatement dénoncé cet acte lâche et barbare, qui avait pour but évident d'empêcher l'ASMA de déposer un recours et surtout, de le gagner.

Se sont ensuivis deux articles de presse ouvrant largement leurs colonnes au discours usé du maire, sur l'impossibilité de sauver la maison et la nécessité de préparer l'avenir... avec un projet à l'image de ce qu'il reste aujourd'hui à la place : un grand vide !

Il y a quelque chose de pathétique dans ces éternelles justifications du lendemain ; les associations de défense du patrimoine ont autre chose à faire que de courir après des causes perdues ! Si l'ASMA s'était, dès 2017, positionnée pour défendre cette maison et proposer son soutien à la commune<sup>1</sup> afin de la réintégrer dans le projet communal de « cœur de village », c'est que celle-ci en valait la peine. Le prétexte de la dégradation du bâtiment ne résiste d'ailleurs pas longtemps à l'évidence des photographies qui montrent des façades en parfait état. Cette maison avait de plus été expertisée et un charpentier spécialisé était prêt à la démonter... si elle n'avait pas été protégée ! D'ailleurs, qu'aurait-il bien pu faire d'une maison « pourrie » ?

---

<sup>1</sup> Après un premier contact fin 2016, puis une visite sur site le 24 avril 2017, l'ASMA avait proposé son aide et exprimé sa position dans deux courriers adressés au maire, Monsieur Stoffel, datés respectivement des 16 juin et 19 septembre 2017, le second spécifiant qu'en cas de permis de démolir, un recours serait déposé.

Mais ne pourrait-on pas regarder les choses en face et élever un peu le niveau du débat ? Comme à chaque fois dans ces cas-là, il y a une certaine dose de mauvaise foi et de mauvaise volonté. On entend « on ne peut pas », mais c'est plutôt « on ne veut pas » qu'il faut comprendre. Pourquoi ?

La question n'est pas tant de savoir si un enfant risquait de passer à travers le plancher<sup>2</sup> (comment serait-il entré ?), mais plutôt de se demander ce qui fait que ces maisons gênent tant certaines personnes ? Pourquoi leurs belles et vénérables façades qui se dressent humblement depuis des siècles sont-elles ressenties par quelques uns comme d'une insupportable arrogance qui perturbe la bonne marche du « progrès » ? Et d'employer toutes les ruses possibles pour s'en débarrasser – quitte à se mettre dans l'illégalité !

Si cette question n'est pas posée, si on ne tente pas d'y apporter une réponse, alors il y aura d'autres Spechbach, d'autres Brunstatt, d'autres Brinckheim, d'autres Froeningen, Aspach-le-Haut, Magstatt-le-Bas, Hecken, Sermersheim, Geudertheim, Brumath... (toutes des maisons remarquables et parfaitement restaurables, pourtant détruites en pure perte), jusqu'à ce que tout le patrimoine du quotidien y soit passé et que nos villages ne ressemblent plus qu'à une vaste zone périurbaine, sans début ni fin<sup>3</sup>...

À ces démolitions brutales, il faut aussi ajouter toutes les maisons mal réhabilitées dans les 50 dernières années, encore plus nombreuses, qui pourrissent lentement sous leurs croûtes d'enduits et leurs dalles de ciment, et qui ne pourront toutes être sauvées.

Alors, qu'attendons-nous pour traduire les paroles en actes et donner une consistance aux directives pourtant clairement énoncées à la tête de la Collectivité européenne d'Alsace<sup>4</sup>, voire au Sénat<sup>5</sup> ? Va-t-on bientôt cesser de faire semblant de protéger cette ressource ? Si certaines communes – hors sites classés – font de vrais efforts pour recenser et protéger leur patrimoine<sup>6</sup>, elles sont encore trop rares à s'engager dans cette voie. Et – surtout – que valent ces efforts s'il n'y a pas de continuité et que n'importe quel successeur peut s'asseoir sur ces dispositions sans avoir de compte à rendre ? Va-t-on encore longtemps rester sourd aux cris de détresses des acteurs du terrain et se contenter de contempler des cartes postales qui ne traduisent déjà plus la réalité ?

Nous avons certainement de vieux comptes à régler avec nous-mêmes car c'est, à l'instar du dialecte que l'on revendique (mais qu'on refuse de transmettre de peur d'être considérés comme de « *mauvais Français* »), un problème très alsacien. Nous ne connaissons aucune autre région où le rapport au patrimoine soit aussi ambigu qu'en Alsace.

---

2 Cf. article de *L'Alsace* du 29 juillet 2021

3 Processus déjà bien engagé dans nombre de villages, notamment dans les couronnes de Strasbourg, Mulhouse, Colmar et Bâle...

4 Cf. Lettre du Président Frédéric Bierry du 15 avril 2021

5 <https://www.senat.fr/notice-rapport/2019/r19-426-notice.html>

6 Par exemple Lembach, Langensoultzbach, PLUi de la Communauté de communes du Kochersberg, Stetten, Nordhouse...

Sujet de fierté et d'identité, il est survenu aux touristes – qui doivent cependant prendre garde à ne pas quitter l'itinéraire balisé des centres piétons et de la route des vins, au risque de bien vite déchanter. Même si la magie opère encore, le décalage toujours plus grand entre l'image de carte postale et la dégradation constante du cadre bâti finira tôt ou tard par ne plus faire recette. Il nous arrive parfois d'être contacté par des visiteurs, enchantés de leur séjour en Alsace, mais qui nous interpellent sur la raison d'être de certaines pratiques de réhabilitation qu'ils ne comprennent pas.

Ils pensent – comme beaucoup d'Alsaciens – que chez nous, le bâti traditionnel est protégé et choyé comme un trésor national, qu'il est l'objet de toutes les attentions. La réalité est toute autre : non seulement une petite fraction seulement du patrimoine est réellement protégée ; mais même quand c'est le cas, nous voyons bien que cela ne garantit pas sa pérennisation !

Ce malentendu est d'autant plus tragique que nous avons de bonnes raisons de penser que la plupart des Alsaciens ont un attachement sincère à leur patrimoine\* et qu'ils seraient prêts à ce que ce bâti soit mieux protégé. Ils s'imaginent d'ailleurs que c'est déjà le cas ; c'est pourquoi ils ne comprennent pas que nous fassions des recours contre leurs permis de démolir. De bonne foi, ils pensent un peu naïvement que si leur maison était intéressante, ils n'auraient tout simplement pas obtenu l'autorisation !

\* comme en témoigne la lettre poignante qu'une Sundgauvienne a envoyée spontanément au Maire de Spechbach en apprenant les faits, et que nous reproduisons dans le *Blättele* de juillet/août 2021 avec son aimable autorisation.

Du côté des élus non mobilisés sur cette question, on considère que ce qui relève du domaine privé ne les regarde pas. Mais si les lois réglementent les droits, elles ne s'occupent pas assez des devoirs. On est pourtant en droit d'attendre de nos représentants qu'ils prennent la mesure des enjeux, anticipent les évolutions en cours et préparent l'avenir. Surtout lorsqu'il s'agit de biens communs.

Alors certes, on se défend comme on peut quand on est pris la main dans le sac. Mais ce qu'il y a de proprement insupportable dans le discours du maire de Spechbach rapporté dans la presse, c'est de continuer à opposer sauvegarde du patrimoine d'un côté et développement du village de l'autre ; c'est méconnaître la dimension urbaine de l'architecture. Comme s'il ne s'agissait que du classique débat des Anciens et des Modernes. Comme si les deux notions étaient incompatibles et qu'on craignait en préservant et en réhabilitant ce bâti, de s'empêcher « d'aller de l'avant », suprême mantra électoral. Crainte absurde ou défaut de vision, mais conséquences dramatiques, car irréversibles.

Et pour quel projet ? Un parking ! Le degré zéro de l'urbanité, l'exact opposé de la direction que devraient prendre les politiques d'aménagement d'aujourd'hui. On efface ainsi le passé et en mutilant le village, on oblitère l'avenir dans un même geste ; bravo !

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE  
BP 90032 – 67270 HOCHFELDEN  
[contact@asma.fr](mailto:contact@asma.fr) – [asma.fr](http://asma.fr)

Association de droit local inscrite au Registre des Associations  
du Tribunal d'instance de Haguenau  
N° SIRET : 479 408 916 00043 – Code APE : 9103Z

Selon le maire, cité par *l'Ami-Hebdo*<sup>7</sup>, cette opération donnerait « *la possibilité de repenser le centre du village* » ! Depuis quand le bâti existant empêcherait-il de penser ? Doit-on obligatoirement faire le vide pour pouvoir se projeter, manque-t-on à ce point d'imagination ?

Qu'aucun immeuble de six étages ne vienne remplacer la maison n'est pas le propos ; à l'opposé du « trop plein », le « trop vide » est une des grandes maladies de nos villages. On sent une fois encore poindre le spectre de l'utilitarisme qui purge le tissu urbain de toute trace de vie, à la manière des pesticides dans les champs. On s'improvise urbaniste, on confond les vides et les places; on fait sans chercher à comprendre, sans se soucier des conséquences. Or, l'espace public ne se résume pas à un grand vide parcimonieusement parsemé de bancs et agrémenté de bacs à fleurs, il doit être vivant et animé ; il doit être habité !

Quand comprendra-t-on que la protection de l'environnement, la préservation du patrimoine et la lutte contre les précarités ne sont qu'une seule et même chose ; et que cela passe par une valorisation des ressources, non par leur destruction ? Alors que ces ressources locales permettraient à nos territoires d'être plus résilients, on se permet de les dilapider, pour des motifs qui paraîtront bien futiles aux prochaines générations, auxquelles elles manqueront cruellement.

La « Transition » est avant tout un changement de regard sur notre environnement, et il tarde à se manifester, alors même que les signes qui montrent l'urgence de changer de cap se font de plus en plus pressants<sup>8</sup>. Que de temps et de moyens gaspillés.

Nous nous permettons pour l'illustrer de citer les propos que Corinne Langlois, sous-directrice à l'architecture, à la qualité de la construction et du cadre de vie au ministère de la Culture, a tenus très récemment lors des « *Défis bâtiment santé* », rapportés par la revue « *Batiactu*<sup>9</sup> » :

« *Recycler le cadre bâti est une caractéristique de la culture européenne. (...) Nous avons besoin d'économiser les ressources quand on construisait en pierre, en bois, avec des matériaux qui n'étaient pas inépuisables, longs et coûteux à transporter* ». C'est cette logique qui a permis d'assurer la bonne transmission des biens d'une génération à l'autre. « *Nous avons désappris ces savoirs - entretenir, réparer, trier et transmettre - en très peu de temps* ». Mais la crise environnementale pourrait nous contraindre à réadopter cette philosophie.

Et de conclure : « *Cela constitue une réponse aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui* ».

Traité à la limite du fait-divers, cet événement est pourtant symptomatique d'un problème bien plus profond. Il ne concerne pas seulement les défenseurs du patrimoine, mais tous ceux qui souhaitent laisser à leurs enfants et petits-enfants autre chose qu'un monde stérilisé où on consomme le foncier et le bâti comme un

---

<sup>7</sup> Édition du 23 juillet 2021

<sup>8</sup> Cf. le dernier rapport du Giec...

<sup>9</sup> [https://www.batiactu.com/edito/architectes-ont-plutot-un-coup-avance-qu-un-coup-retard-62329.php?MD5email=b564da65447af77afe97659c61fe415c&utm\\_source=alerte\\_actu&utm\\_medium=edito](https://www.batiactu.com/edito/architectes-ont-plutot-un-coup-avance-qu-un-coup-retard-62329.php?MD5email=b564da65447af77afe97659c61fe415c&utm_source=alerte_actu&utm_medium=edito)

paquet de chips et où les belles choses n'existent plus que dans les livres. Un monde simplement vivable.

Nous laisserons cependant aux générations futures le soin de juger quelles actions auront été salutaires et lesquelles auront été criminelles. En attendant, Monsieur le Maire de Spechbach aura à expliquer à la justice par quel tour de passe-passe il a pu s'accorder un permis de démolir sur un bâtiment protégé, et surtout, de quel droit il s'est senti autorisé à ne pas tenir compte du délai de recours des tiers.

Las, quelle que soit l'issue des procédures engagées pour dénoncer ce forfait longuement prémédité, le mal est fait et cela ne nous rendra pas la maison. Spechbach-le-Bas a perdu un de ses bijoux, et l'ASMA a gagné un solide candidat au bulldozer d'or 2022 !



© Photo RC



© Photo RC

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE  
BP 90032 – 67270 HOCHFELDEN  
[contact@asma.fr](mailto:contact@asma.fr) – [asma.fr](http://asma.fr)

Association de droit local inscrite au Registre des Associations  
du Tribunal d'instance de Haguenau  
N° SIRET : 479 408 916 00043 – Code APE : 9103Z